

Projet pédagogique



SOMMAIRE

<u>SOMMAIRE</u>	2
• Introduction	3
I) Présentation du centre	4
II) Intentions éducatives de l'équipe	6
III) L' accueil de loisirs	7
A) Journée type	7
1. De l'enfant	7
2. De l'animateur	7
B) Les activités	7
C) La vie quotidienne	8
D) Les repas	8
E) Le repos	8
F) L'hygiène	8
IV) Le relationnel	9
V) Rôle de l'équipe et évaluation	10
A) Le rôle de la direction	10
B) Le rôle des animateurs	10



● Introduction

L'association familles rurales "JEUX TOIT ET MOI" est une structure qui accueille les enfants de 3 à 11 ans durant les vacances scolaires.

Pour cela la structure veille à proposer un univers adapté qui facilite l'apprentissage et favorise l'épanouissement des enfants avec différents aménagements (jeux d'imitations, jeux de société, coin lecture, sorties...).

La structure est ouverte toutes les vacances scolaires aux dates suivantes :

- du 21 au 31 octobre 2024
- du 24 au 28 décembre 2024
- du 24 février au 07 mars 2025
- du 22 au 25 avril 2025
- du 07 au 25 juillet 2025
- du 18 au 29 août 2025

L'accueil de loisirs est un lieu d'épanouissement et d'éveil de l'enfant.

La dimension ludique doit être favorisée et constituer le fil conducteur de la plupart des activités proposées.

Le projet pédagogique est élaboré et mis en œuvre par l'équipe d'animation en lien étroit avec le projet éducatif de l'organisateur.

Le centre de loisirs travaille en partenariat avec la CAF, l'UDAF, et la mairie de Pérignat-lès-sarliève



I) Présentation du centre

L'accueil de loisirs "JEUX TOIT ET MOI" est une association de loi 1901 qui a pour but d'aider à l'épanouissement des enfants, en dehors du temps scolaire, en leur proposant des activités diverses et variées.

C'est à la fois un lieu éducatif qui participe au développement individuel de l'enfant mais également un lieu de vie collective qui favorise la socialisation de chacun.

Lorsqu'un enfant est au centre, il est invité à s'exprimer afin que l'équipe réponde au mieux à ses besoins et ses envies.

Selon la Loi du 11 février 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", notre centre met tout en œuvre pour accueillir des enfants en situation de handicap afin de leur permettre de s'intégrer et de participer aux différentes activités du centre dans les meilleures conditions possibles (avec la collaboration du DAHLIR).

Période d'accueil :

- du 21 au 31 octobre 2024
- du 24 au 28 décembre 2024
- du 24 février au 07 mars 2025
- du 22 au 25 avril 2025
- du 07 au 25 juillet 2025
- du 18 au 29 août 2025



Tranche d'âge : De 3 à 11 ans (2 ans et demi si déjà scolarisé et jusqu'au jour anniversaire des 12 ans)

Le centre possède une équipe pédagogique composé :

- Un directeur
- Une directrice adjointe
- Un animateur référent et promeneur du net.
- Des d'animateurs en CEE dont le nombre correspondant au taux d'encadrement réglementaire, soit un animateur pour 8 enfants chez les moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants chez les plus de 6 ans.

Les enfants sont divisés en deux groupes : un groupe pour les 3 à 6 ans et un pour les 6 à 12 ans.

Chaque groupe dispose d'une salle qui lui est propre avec du matériel adapté à sa tranche d'âge.

Horaires :

La structure ouvre à 7h30 et ferme à 18h30.

L'arrivée des enfants se fait de 7h30 à 9h30, à 11h30, et de 13h30 à 14h30.

Le départ se fait à 11h30, entre 13h30 et 14h30 ou de 17h00 à 18h30.

Les familles doivent déposer les enfants devant la structure en présence de l'animateur référent de l'accueil. Ce moment est important, car il permet de rencontrer les familles, de recueillir les informations nécessaires et de transmettre les informations du centre.

Accueil : les enfants sont accueillis à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

Restauration : Les repas sont confectionnés par un prestataire de service (API) et servis à 11h30 à la cantine de l'école. Les goûters sont à fournir par les familles accompagnées d'une petite bouteille d'eau pour la journée.

Transports : Les déplacements pour les sorties sont généralement effectuées en bus avec une société de transport. Un groupe d'enfants peut être amené à se déplacer à pied ou à vélo si la distance entre la structure et le lieu d'arrivée est courte.

Les locaux :

La structure se situe dans le bourg de la commune de Pérignat-lès-sarliève et plus précisément dans l'enceinte de l'école Jules Ferry et l'espace Charles Dorier.

Le centre se décompose ainsi :

Dans l'école :

- 1 salle d'accueil de 50 m2 qui est aussi la salle d'activités pour les 3-6 ans
- 1 salle d'activités de 30 m2 pour tous si besoin
- 1 dortoir
- 2 cours extérieures
- 2 préaux
- 1 parc ombragé
- 2 zones de WC adapté aux enfants de 3 à 12 ans
- 1 zone de WC pour les 3 à 6 ans
- 2 zones de WC dans la cour principale de l'école

Dans l'espace Charles Dorier :

- 1 salle d'activités pour les 6 à 12ans de 130 m2
- 1 salle tapis pour les enfants de 3 à 12 ans de 210m2
- 3 WC adultes avec coin lavabo

En plus, nous pouvons avoir accès à des salles mises à notre disposition par la municipalité (hall des sports, l'Affiche, ...), ainsi qu'un city stade situé à côté de l'école.



II) Intentions éducatives de l'équipe

Les objectifs pédagogiques sont les suivants

Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité :

- Favoriser le respect d'autrui, du matériel et des locaux
- Mettre en place les règles de vie avec les enfants
- Favoriser les échanges entre les enfants et la communication
- Apprendre à jouer seul et en groupe avec différents enfants
- Organisation sorties et séjour

Favoriser l'autonomie et la prise d'initiative :

- Rendre les enfants acteurs de leurs vacances (activités, prises de décision pour le choix des sorties et des activités...)
- Permettre à l'enfant de s'exprimer sur des temps dédiés
- Faire participer les enfants à tous les moments de la vie quotidienne (repas, goûter, rangement,...)
- Organisation sorties et séjour

Développer l'imaginaire et favoriser la découverte et la curiosité :

- Mise en place d'outils d'échanges autour des activités (boîte à idée, tableau de proposition...)
- Découverte du jeu sous toutes ses formes (jeux de société, grands jeux, jeux de rôle,...)
- Mise en place d'activités diversifiées sur différents thèmes (musique, astronomie, sport, nature ...)
- Mise en place de mini séjour (sport, nature, mer,...)

Développer l'échange intergénérationnel et la découverte du territoire :

- Mise en place d'échanges avec les différentes structures de la commune (crèche, base ados, Ehpad, résidence senior, associations Pérignatoises...)
- Mise en place d'atelier de découverte du territoire et du patrimoine
- Travail en collaboration avec la coordinatrice jeunesse sur les projets municipaux et ceux du canton.
- Découvertes culturelles diverses et variées.



III) L'accueil de loisirs

A) Journée type

1. De l'enfant



Matin :

7h30-9h30: accueil des enfants et des familles

9h30-9h45: regroupement et description de la journée

9h45-11h00: temps d'activités

11h00-11h30: rangement et temps calme avant le repas

Midi :

11h30: départ et arrivé des enfants

11h45-13h00: repas

13h00-13h30: temps calme après le repas

13h30-14h30: arrivée et départ des enfants

Après-midi :

13h15-14h15: sieste pour les plus petits et temps calme pour les plus grand

14h30-16h00: temps d'activités et réveil échelonné pour les plus petits

16h00: goûter de tous les enfants

17h00-18h30: départ des enfants, accueil du soir



2. De l'animateur

Une arrivée échelonnée des animateurs est mise en place afin que le taux d'encadrement réglementaire soit respecté.

Les animateurs sont présents toute la journée pour une durée de 10h.

Les animateurs prennent une pause de 30 minutes sur le temps de midi, une autre de 30 minutes également au moment du goûter et cela à tour de rôle.

B) Les activités

Tout au long de la journée des activités sont menées. Afin de faciliter l'organisation et le déroulement des activités, les animateurs préparent un programme d'activités avec différents thèmes.

Dans un souci d'ouverture culturelle, sportive et d'accès aux loisirs, les animateurs veilleront à proposer des activités originales. Elles peuvent être diverses et variées à la fois manuelles et sportives en passant par les jeux.

Des sorties peuvent être prévues en fonction des projets et en lien avec les objectifs pédagogiques de la structure.

Des mini séjours peuvent être organisés en annexe sur différents thèmes (culturelle, sportifs,...)



C) La vie quotidienne

Les règles de vie sont mises en place par tous et pour tous. Ces dernières ne sont pas seulement des interdictions et des devoirs mais aussi des droits.

Il s'agit de règles qui favorisent la vie en collectivité mais aussi concernant l'hygiène et le temps des repas.

Bien évidemment un cadre est logiquement posé en fonction des règles institutionnelles, des lois et de la sécurité.

Les animateurs et le directeur se donnent cependant le droit de prendre seul une décision lorsqu'il y a danger pour les enfants ou non-respect des règles.

D) Les repas

Ils sont confectionnés par un prestataire de service et servis à la cantine de 11h30 à 13h00. Le repas est un moment qui doit rester convivial et sans contrainte, toutefois il ne doit pas pour autant dégénérer. Les animateurs sont situés sur une table différente qui leur permet de voir l'ensemble du groupe et d'apporter une aide aux enfants si besoin. Ils aident également le personnel de cantine pour le service des enfants et assurent le bon déroulement du temps de repas.

La cantine est un lieu où certaines règles doivent être respectées (ne pas crier, ne pas se lever de table...). Les enfants ne sont pas forcés de manger, cependant nous les invitons le plus possible à goûter.

Le service est fait à l'assiette pour tous les enfants.

E) Le repos

Toute la semaine les enfants se lèvent tôt, c'est pourquoi, pour ne pas perturber le rythme de l'enfant, un accueil est effectué jusqu'à **9h30**.

Après le repas, un temps calme pour les plus grands et une sieste pour les plus petits ou les demandeurs sont mis en place afin que les enfants puissent se reposer.

Ce temps peut être accompagné d'une lecture ou de musique douce dans une salle prévue à cet effet.

Un temps de sieste est proposé aux enfants qui le souhaitent. Ce temps commence après le repas et est pris en charge par un animateur. Les enfants se réveillent de manière échelonnée mais sont réveillés au plus tard à 14h30.

F) L'hygiène

Les animateurs veilleront à ce que les enfants se lavent les mains à l'arrivée au centre, après chaque passage aux toilettes, avant et après le repas ainsi qu'après chaque activité. Une désinfection des tables et des chaises sera effectuée après chaque activité.



IV) Le relationnel

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, les animateurs sont amenés à travailler avec une multitude d'acteurs en plus des enfants, dont les familles des enfants accueillis. Les familles ont un rôle essentiel et doivent donc être informées de tout ce qu'il se passe concernant leurs enfants. Ainsi, il doit y avoir de nombreux échanges entre l'équipe d'animation et les familles, que ce soit pour les informer des activités spécifiques nécessitant des équipements précis pour être réalisées ou simplement pour signaler tout comportement qui sortirait du cadre et des règles en vigueur. De plus, ces échanges doivent permettre de transmettre des informations nécessaires à l'équipe d'animation comme les allergies ou autres problèmes éventuels afin de faire remonter l'information à la direction si besoin.

L'équipe de direction se doit d'être disponible et à l'écoute de l'équipe d'animation, elle doit également faciliter l'intégration de nouveaux membres dans l'équipe d'animation et fédérer toute l'équipe autour des projets ainsi que des règles de fonctionnement. Elle est également une source importante d'informations pour les familles et se doit de les accueillir au mieux et de leur fournir toutes les informations et documents nécessaires. La direction est également chargée de régler les conflits internes s'il y en a et de prendre les décisions qui s'imposent pour le bon fonctionnement de la structure.

L'équipe d'animation se doit de respecter les horaires fixés ainsi que d'adopter une posture et une tenue en adéquation avec l'exercice de leurs fonctions. Les animateurs doivent accepter les remarques et conseils donnés par l'équipe de direction ou par le reste de l'équipe pour le bon fonctionnement de la structure et le respect des objectifs pédagogiques qui ont été fixés. La communication est alors primordiale afin que l'équipe reste unie et propose un accueil et des animations de qualité.

Ensemble, les équipes d'animation et de direction ont pour rôle premier d'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants. Les animateurs doivent être des référents, des sources de conseils, d'idées, mais ils doivent aussi accompagner les enfants dans leurs projets. Une relation de confiance doit s'installer dans les deux sens. Le respect est important et doit être omniprésent entre les enfants et les animateurs.

De bonnes relations d'équipe sont importantes pour le bon fonctionnement de la structure. Ainsi chacun doit être un soutien pour l'autre, une aide.



V) Rôle de l'équipe et évaluation

A) Le rôle de la direction

- Être garant de la mise en œuvre du projet éducatif
- Elaborer, suivre et évaluer la mise en place du projet pédagogique
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Gérer et former l'équipe d'animation (diplômé ou stagiaire)
- Informer les parents
- Soutenir les animateurs et gérer les conflits potentiels
- Gérer les fournitures et le budget
- Programmer et contacter les intervenants extérieurs
- Communiquer avec l'extérieur au sujet des activités du centre
- Être disponible et à l'écoute
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
- Assurer la gestion de l'accueil
- Développer les partenariats et la communication
- Être apte à la gestion administrative et financière

B) Le rôle des animateurs

- Participer à l'élaboration, la mise en place, au suivi et l'évaluation du projet pédagogique
- Animer les différents moments de la journée
- Assurer l'élaboration et le respect de la vie quotidienne
- Gérer le matériel
- Être garant de la sécurité morale, physique et affective du public
- Participer à l'accueil des enfants
- Être force de proposition d'activités diversifiées et prendre des initiatives
- Savoir s'adapter à toute situation pouvant survenir
- Informer les familles si besoin au sujet des activités ou d'éventuels problèmes

Le travail d'équipe est un élément fondateur du bon fonctionnement de la structure. Afin d'organiser au mieux les animations et différents temps de la journée, des réunions de préparation seront mises en place avant chaque période de vacances, également pour faire les bilans de période ou en cours de période pour faire un point si besoin.

Toutes les semaines, les animateurs feront un point avec les enfants pour faire un bilan sur leur ressenti des activités, leurs remarques, leurs souhaits.

En ce qui concerne l'évaluation des stagiaires BAFA: avant l'ouverture de la structure ils participent à la réunion de préparation, puis ils sont reçus à mi-parcours pour faire un point sur leur stage (questionnement, difficultés, ressenti...). Enfin, un bilan de fin de stage est effectué le dernier jour de stage.

